



L'an deux mil seize, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 29 juin 2016 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Sophie GAINON a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – HERVE – BAUGE – GAINON - DOUAIRE – ROBIN

Absents excusés : HUART – SENO - OLIVIER – HUGUET – POIRIER

Absents : BOURDIN - LE NUD

1. 2016 - 051 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Moulignerne,

Considérant ces biens,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien suivant :
 - parcelle cadastrée AC 194, sis rue de Monnaie ;

2. 2016 – 052 ASSAINISSEMENT – DIAGNOSTIC RESEAU ET SCHEMA DIRECTEUR

Considérant les réponses des candidats à la consultation pour l'étude « diagnostic réseau et schéma directeur », l'analyse des offres est présentée en séance. A compétences équivalentes, il en ressort que le bureau d'études le moins disant acquiert le marché.

Il convient donc de valider l'offre, de notifier les résultats aux bureaux ayant participé avant de signer le marché à l'entreprise retenue.

Considérant l'analyse des offres faisant suite à la consultation publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** l'offre à l'entreprise HYDRATOP de Tiercé (49) pour la valeur de 23.450,00 euros HT;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au marché ;

3. 2016 – 053 AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUFORT – AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE

Considérant le choix de réaliser un giratoire, puis le cheminement pour sécuriser le carrefour, l'estimation financière initiale est donc supérieure au définitif. Il est donc proposé de valider en séance un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, pour la somme de 1.955,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, pour la somme de 1.955,00 euros HT ;

4. 2016 – 054 FINANCES – EMPRUNT

Suite à l'achat imprévu de la tondeuse (27.480,00 euros TTC) et du broyeur (6.480,00 euros TTC), le fournisseur a donc présenté une offre de prêt à taux zéro, laquelle est présentée en séance. Pour ce faire, il convient d'accepter l'offre ainsi présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de recourir à l'emprunt pour l'achat de la tondeuse et du broyeur ;
- **VALIDE** la proposition faite et ci-après annexée pour un montant de 33.960,00 euros, à taux zéro ;
- **PRECISE** que l'emprunt est contracté sur une durée de 55 mois, telle que précisée dans l'échéancier, avec échéance semestrielle de 3.396,00 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cet emprunt ;

5. 2016 – 055 FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la validation d'une offre de prêt à taux zéro, pour la somme de 33.960,00 euros, il convient de réaliser une décision modificative pour inscrire notamment en recettes et dépenses d'investissement la somme de 33.960 euros correspondant à l'emprunt et prévoir le règlement des échéances ainsi que la reprise de matériel en virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser une décision modificative en révision de crédits :

Recettes	Investissement	1641 / 16	+ 33.960,00 euros
Dépenses	Investissement	21571 / 21	+ 27.480,00 euros
Dépenses	Investissement	2158 / 21	+ 6.480,00 euros
- **DECIDE** de réaliser une décision modificative en virement de crédits :

Dépenses	Investissement	2041582 / 204	- 5.000,00 euros
Dépenses	Investissement	1641 / 16	+ 5.000,00 euros
Recettes	Fonctionnement	6419 / 013	- 2.000,00 euros
Recettes	Fonctionnement	7381 / 73	- 3.000,00 euros
Recettes	Fonctionnement	758 / 75	- 3.000,00 euros
Recettes	Fonctionnement	775 / 77	+ 8.000,00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer ces écritures sur le budget principal 2016 ;

6. 2016 – 055 PATRIMOINE BATI – REFECTION CARRELAGE CANTINE

Vu l'obsolescence et l'usure très avancée du carrelage de la cantine, il est proposé de reprendre intégralement la pièce. Plusieurs devis ont donc été réalisés pour réaliser les travaux en régie dans le courant de l'été.

Considérant les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser les travaux de reprise du carrelage de la cantine pour la somme de 2.105,27 euros TTC ;

7. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Eglise** – Suite à la rénovation de la cloche par l'APPM et à sa mise en valeur dans l'Eglise, la commune envisage la création d'une nouvelle cloche, afin de la repositionner dans le beffroi. Pour ce faire, il est souhaité engager une souscription participative et citoyenne. Des échanges sont donc en cours avec l'APPM dans le cadre d'une convention pour permettre la gestion des fonds collectés ;
- **Aménagement route de Beaufort** – les travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques se dérouleront courant juillet. La consultation des entreprises pour la voirie va également être faite en juillet pour un choix des prestataires en aout, dès validation (ou refus) des subventions demandées (Conseil départemental et réserve parlementaire) ;

- **Salle de sport** – Les derniers lots ont été attribués (pour la somme de 665.631,77 euros. La signature des marchés se fera fin août (après attribution des subventions), pour un démarrage des travaux après la foire aux pommes. La commune doit désormais préparer l'accès au chantier, qui devrait se faire par la cour du 4, rue d'Anjou, afin de laisser l'accès au parking de l'école ;
- **Bulletin intercommunal** – La répartition des secteurs et la distribution des bulletins intercommunaux est à réaliser au plus vite ;
- **CCAS** – Une réunion importante se déroule le 5 juillet quant au devenir du service de portage de repas à domicile, assuré par la ville de Longué ;
- **ADMR** – La commune était représentée à l'AG de l'ADMR ;
- **Base de loisirs** – Vu les problèmes récurrents liés à l'état des toilettes, ces derniers seront désormais accessibles uniquement pour les locations du site. Il convient également aussi de réfectionner le câblage électrique de l'Hexgo pour simplifier l'allumage ;
- **Concours de labour** – L'invitation est lancée auprès des conseillers pour proposer une équipe au prochain concours de labour, fin août à Vernantes ;
- **Ecole** – Suite au passage de la commission à l'école, une semaine de travaux est à prévoir pour refaire la peinture de la garderie, du couloir et d'une classe. Une consultation sera lancée à la rentrée pour demander la participation volontaire des familles. Il conviendra de trouver un encadrant technique pour mener l'opération ;
- **Cérémonie** – Tous les conseillers sont conviés à la cérémonie du 14 juillet (ainsi qu'au repas du comité des fêtes organisé le 13 juillet) ;
- **Voirie** – La commune a été interpellée au sujet des problèmes de sécurité dans la partie haute de la rue de l'Eglise. Cette voie est prévue au programme pluriannuel d'entretien des voies. Dans cette attente, une reprise partielle des pavés peut être envisagée sur quelques mètres pour pallier l'urgence ;
- **Gestion du personnel** – Un contrat saisonnier est prévu cet été pour venir appuyer les services techniques, eu égard notamment à l'absence du personnel (congrés annuels), à la charge de travail supplémentaire liée à la panne du tracteur-tondeuse et surtout suite aux conditions climatiques déplorables entraînant une végétation anormalement abondante en cette saison ;
- **Bois communal** – Une partie du bois prévu à la coupe a été réalisé (« Profonds de Vaux ») ;
- **Transport** – Concernant des demandes éparses quant à la création d'une ligne de transport collectif passant par Mouliherne et reliant notamment Saumur, il est rappelé l'existence d'une ligne à la demande (dépôt à la gare des Rosiers-sur-Loire). En outre, il doit être possible (au cas par cas) de faire une demande au Conseil départemental pour utiliser le transport scolaire pendant la période de cours ;
- **Communauté de communes** – Une réflexion est en cours quant à la création d'un Syndicat intercommunal avec pour objectif de mutualiser des services et des moyens. Une telle structure ayant pour inconvénient de ne pas pouvoir disposer de recettes fiscales (sauf facturation du service ou taxe réglementaire), il s'agit donc de bien choisir les compétences, dans le sens de l'intérêt public et général ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h30...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD